

ARRETE ARS-OI / 2013 / n° 322

Plaçant Monsieur le Docteur Jean-François DELAMBRE, praticien hospitalier
au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion
en position statutaire

**La Directrice Générale
De l'agence de Santé Océan Indien**

Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.6152-48 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY en qualité de directrice générale de l'agence de santé océan indien ;

Vu la demande de l'intéressé ;

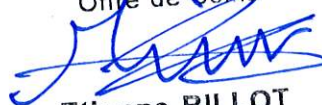
ARRETE

Article 1^{er} - Monsieur le Docteur DELAMBRE (Jean-François), praticien hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, est placé(e) en position de mission temporaire en vue de participer à une mission humanitaire organisée par l'Association Médecins du Monde à Madagascar du 23 au 27 septembre 2013.

Article 2 - La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 30 octobre 2013

La Directrice Générale,
Le responsable du Pôle
Offre de Soins



Etienne BILLOT